



Conseil municipal du 23 juin 2025

MOTION : CULTIVONS LA BIODIVERSITE AVEC UNE FORÊT COMESTIBLE

CONSIDÉRANT

- la perte de la biodiversité et ses conséquences sur les ressources naturelles, notamment alimentaires ;
- la Stratégie biodiversité Suisse initiée par le Conseil fédéral en 2012 ;
- la Stratégie biodiversité Genève 2030, version PB2 en renforcement de la PB1 initiée en 2018 ;
- le Programme Nature en Ville de l'OCAN, émanant de la Stratégie biodiversité cantonale 2030 ;
- la Loi sur la biodiversité, dont l'art.16 : Programme d'actions relatif à l'espace urbain ;
- la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise de 2024 ;
- le Programme de transition écologique et qualité de vie de la commune du Grand-Saconnex ;

INVITE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'implanter une forêt vivrière sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex suivant par exemple les étapes ci-après.

- Inviter un expert pour présenter le concept.
- Préciser les objectifs : réaliser et faire fructifier un jardin forêt en tant qu'agroécosystème durable, résilient et robuste, autonome et productif, selon un mode de fonctionnement participatif à visée pédagogique et scientifique.
- Rechercher des lieux d'implantation possibles, par exemple un espace dédié dans le futur parc agro-urbain de la Susette, ou dans la zone du Marais ou un autre lieu du domaine public.
- Solliciter le soutien de la Direction arbres et renaturation urbaine de l'OCAN, le Programme Nature en Ville et la Subvention cantonale d'investissement destinée à l'arborisation (ressources humaines, pépinières, location de terrain).
- Mandater un expert pour développer une étude de faisabilité et un avant-projet de dimensionnement, choix de plantes, arbres et arbustes adaptés au lieu et au terrain.
- Consulter le Sparcs et requérir la participation des services communaux concernés.
- Mettre sur pied une association avec des acteurs de projet professionnels, ingénieur en gestion de la nature et/ou agronome, animateur socio-culturel de la FASE, jardiniers paysagistes du Sparcs et des participants bénévoles.

- Impliquer d'autres associations communales et des classes au développement du projet et à sa réalisation sous la direction des acteurs du projet.
- Inclure les objectifs de la Forêt vivrière dans le programme de la législature au chapitre Transition écologique et qualité de vie.

MOTIF

La crise de la biodiversité

L'érosion de la biodiversité est largement sous-estimée. L'ampleur du phénomène et ses conséquences sont mal connues du grand public. Selon l'OFEV sur les dizaines de milliers d'espèces animales et végétales existant en Suisse, plus de 35% sont en danger d'extinction.

En cause, la pression croissante des activités humaines, l'urbanisation, les industries polluantes, l'agriculture intensive, l'introduction d'espèces invasives qui réduisent les habitats naturels, perturbent les écosystèmes et fragilisent les espèces. Or chaque espèce disparue impacte d'autres espèces par effet domino. Le changement climatique accentue encore le phénomène. Ainsi, la dégradation de la biodiversité entraîne des déséquilibres qui perturbent des services écosystémiques vitaux, irremplaçables pour toute société.

Afin de préserver la biodiversité et d'améliorer notre qualité de vie, il est nécessaire de restituer de la nature dans les zones agricoles, périurbaines et urbaines. Dans le monde agricole, l'association de cultures favorise l'équilibre biologique et la régénération des sols, à l'exemple de la permaculture (l'agriculture cyclique) l'agroforesterie (l'association d'arbres ou d'arbustes avec des cultures sous-jacentes) ou encore le jardin-forêt appelé aussi forêt comestible ou forêt vivrière (l'association de diverses strates de végétaux comestibles, pour la plupart), objet de cette motion.

CARACTÉRISTIQUES

Un jardin de plantes comestibles qui s'inspire de la forêt

Le jardin-forêt également appelé forêt vivrière reproduit la structure d'un jeune boisement naturel composé de végétaux pérennes en majorité comestibles par leurs feuilles, fruits ou racines. Une grande variété de plantes de différentes strates s'y côtoient : arbres, arbustes, buissons, lianes, herbacées et champignons. L'ensemble est implanté de manière réfléchie pour intensifier les interactions positives, notamment entre plantes, insectes et oiseaux, de manière à former un écosystème durable, autonome et productif, propice à la biodiversité.

Ce type de culture requiert peu d'entretien et aucun intrant chimique. La diversité végétale augmente la résistance à la sécheresse, car elle retient l'humidité et favorise l'infiltration de l'eau. La fertilité de la terre est assurée en partie par des plantes qui fixent l'azote, tandis que l'humus se reconstitue au fur et à mesure des saisons par la décomposition de la matière organique. Par ailleurs, l'ombre et l'évapotranspiration des arbres contribuent à abaisser la température ambiante.

Un jardin-forêt atteint sa maturité à partir de 8 à 10 ans. De taille variable (entre 500m² et 10'000m²), il peut être implanté partout, y compris dans des zones urbaines et périurbaines. Chaque jardin-forêt est unique, car il est conçu en fonction des caractéristiques du lieu et du terrain, ainsi que des besoins et des souhaits des bénéficiaires. Tout jardin-forêt peut être associé à d'autres projets agro-urbains tels qu'une pépinière, un verger ou un jardin potager.

OBJECTIF

Un laboratoire de la biodiversité

Le but d'un jardin-forêt est d'inciter les habitants de la commune et les élèves à s'intéresser aux enjeux de la biodiversité et à découvrir une diversité de plantes comestibles à travers l'expérimentation d'un agroécosystème durable.

En effet, un jardin-forêt offre les conditions idéales pour une expérience grandeur nature de science participative, à travers des animations et des activités menées sur le terrain dans un cadre pédagogique. On peut ainsi y découvrir des végétaux comestibles aux propriétés étonnantes et des variétés anciennes méconnues, tout en observant les dynamiques fines à l'œuvre dans cet écosystème particulier. À la clé, la possibilité de participer bénévolement à la production de végétaux comestibles et déguster les herbes aromatiques, épices, fruits et légumes récoltés.

CONCLUSION

Un projet exemplaire

Faire face à la crise de la biodiversité est une urgence au même titre que l'urgence climatique à laquelle elle est inextricablement liée. Dans cette perspective, l'implantation d'un jardin-forêt exemplaire tant du point de vue de sa structure, de ses aspects scientifiques, pédagogiques et participatifs, serait une belle occasion de réaliser un projet pionnier sur le territoire du Grand-Saconnex, en synergie avec le Canton. Une forêt vivrière pourrait bien prendre racine, entre autres, dans l'espace agro-urbain du futur quartier de la Susette. Ce quartier est d'ores et déjà cité en exemple par l'Office de l'urbanisme en tant que projet urbain emblématique des enjeux de la transition écologique et du développement durable.

Nous remercions le Conseil municipal de réserver un bon accueil à cette motion.

Pour en savoir plus :

Association la Forêt vivrière du Grand-Genève www.laforetvivriere.org

Association la Forêt gourmande <https://foretgourmande.fr>